

# HIVERNAGE STANDARD

## 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

### NOM GENERIQUE

**HIVERNAGE STANDARD**

UTILISATION

Produit de traitement des eaux de piscines en saisons froides.

FABRICANT

### **LABORATOIRE PAREVA**

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

N° d' appel d'urgence

04.91.75.25.25 (Centre Anti-Poisons de MARSEILLE)

## 2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

SUBSTANCES APPORTANT UN DANGER :

1 - Ammonium quaternaire (type alkyl diméthyl benzyl) : <10%

2 - acide phosphonique : <10% N° CAS =6419-19-8 / N° CE = 229-146-5

## 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

PRINCIPAUX DANGERS POUR L'HOMME : Préparation à caractère acide, irritante pour les yeux et la peau.

PRODUIT NOCIF POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.

## 4 - PREMIERS SECOURS :

INGESTION

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée.

Montrer l'étiquette au médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX

Laver immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter immédiatement un spécialiste.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement à grande eau. Consulter un spécialiste si des irritations persistent.

INHALATION

Placer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE :

DANGERS SPECIFIQUES

Solution aqueuse non-inflammable.

Possibilité de formation de fumées et vapeurs irritantes après évaporation d'eau (oxydes d'azote (Nox), HCl, CO, CO2, Pox).

MOYENS D' EXTINCTION

Tous les moyens de lutte contre l' incendie sont autorisés.

Ne pas utiliser l'eau en "jet bâton" afin d'éviter les projections.

EQUIPEMENTS DE PROT.

Equipement usuel de lutte contre l'incendie.

**6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :**

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : porter un vêtement de protection, des gants et des lunettes adaptés  
Se tenir éloigné d'éventuelles projections.

METHODE DE NETTOYAGE Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants neutres (sable, terre, diatomées...) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets (centre de traitement spécialisé).  
Si possible, rincer le sol contaminé avec de l'eau, aspirer et collecter les eaux de lavage. Les envoyer dans un centre de traitement spécialisé.  
Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les réseaux d'eau de pluie...  
Si le produit contamine des nappes d'eau, des rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :**

MANIPULATIONS Eviter la formation de brouillard, éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Se laver les mains après utilisation. Ne pas boire manger ou fumer pendant l'utilisation.

STOCKAGE Dans l' emballage d' origine; bien fermé.

MATERIAUX A EVITER Aciers ordinaires et galvanisés.

**8 - CONTROLE DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :**

Manipulation occasionnelle du produit gants (anti-acide) et lunettes conseillés.

Manipulation répétée ou continue du produit tenue de travail couvrant le corps et les membres, et port de gants et de lunettes de protection.

Lave-yeux à proximité des postes de travail.

**9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :**

ETAT PHYSIQUE : liquide  
COULEUR : bleu  
ODEUR : légère.  
pH à 25°C : 2,01 - 2,5  
INFLAMMABILITE : non concerné  
EXPLOSIVITE : non concerné  
POINT ECLAIR : non concerné  
DENSITE (20°C) : 1,02 - 1,04  
SOLUBILITE DANS L' EAU : soluble dans l' eau en toutes proportions.

**10 - STABILITE ET REACTIVITE :**

STABILITE La préparation est stable dans les conditions normales d' utilisation et de stockage préconisées.

REACTIVITE Attention : Produit acide, peut réagir violemment au contact des bases (dégagement de chaleur).  
Ne pas mettre le produit concentré en contact avec des oxydants forts (hypochlorites, chlores organiques, sels peroxydés,...).

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :**

Irritant pour les yeux et la peau.

**12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :**

Produit nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme.  
Ne pas rejeter de produit pur dans le milieu naturel (égouts, cours d'eau, réseau fluvial...).

**13 - INFORMATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION :**

Ce produit est acide

DECHETS	Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
EMBALLAGES SOUILLES	Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Eliminer conformément aux législations en vigueur.

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :**

Préparation non soumise à la réglementation sur les transports de marchandises dangereuses.

**15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :** (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 199 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

Symbole de danger	<b>Xi</b> - Irritant
<u>Phrases R</u>	36 / 38 - Irritant pour les yeux et la peau. 52 / 53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
<u>Phrases S</u>	2 - Conserver hors de la portée des enfants. 24 / 25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l' eau et consulter un spécialiste. 29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout. 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**16 - AUTRES INFORMATIONS :**

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2923.90.00**

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document.